



Intrusion propriété privée cloturée par adjoint au Maire

Par **LYSIANE MEISS**, le **21/06/2018** à **12:23**

JE POSSEDE UNE PROPRIETE PRIVEE CLOTUREE ET L'ADJOINT AU MAIRE VEUT Y RENTRER SANS MA PERMISSION POUR Y EFFECTUER DES TRAVAUX DANS MA PROPRIETE;EN A T IL LE DROIT? QUEL RECOURS POURRAIS AVOIR AVEC LES TEXTES DE LOIS EN VIGUEUR

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

De plus, écrire en majuscules sur un forum signifie que l'on crie !

Merci.

Par **jos38**, le **21/06/2018** à **13:29**

bonjour. quels travaux?

Par **nihilscio**, le **21/06/2018** à **13:33**

Bonjour,

Il est d'usage d'utiliser de formules de courtoisie (bonjour, merci ...) et de s'exprimer sans agressivité en écrivant en caractères minuscules.

L'adjoint au maire a certainement un motif pour vouloir entreprendre des travaux sur votre propriété. Il faudrait le connaître pour être à même de vous répondre.

Par **LYSIANE MEISS**, le **21/06/2018** à **13:46**

Ce sont des travaux d'assainissements;le maire veut traversé mon terrain dans la partie constructible en plus